

Conseil communal commune déléguée de Saint Georges de Montaignu
Jeudi 24 janvier 2019 à 20h30

Compte rendu

Etaient présents : Monsieur le Maire, Yannick VRIGNAUD, Marie-Laure CHAMPAIN, Richard ROGER, Guylaine BROHAN, Guy BREMOND, adjoints.

Patrick LE MAREC, Edith LAINE, Valérie DAVID, Christophe LAINE, Sylvie AUNEAU, Valérie HARNICHARD, Stéphane BONNET, Pascal MERLET, Didier BOUTIN, Arnaud BEOMMENSATH, Emmanuel CLERGEAU, Aurélien ARRIVE, Manon DROUIN et Léo BOURY. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Sylvie POUPARD, Patricia BROCHARD, Bernadette CLENET, Bruno NERRIERE, Mélanie GUICHAOUA

Léo BOURY a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire

Ordre du jour

1. **MOYENS GÉNÉRAUX**

Finances

- Validation de l'intégration fiscale progressive sur 12 ans
- Création d'un budget annexe – Lotissement les Noëllés

2. **GRANDS PROJETS, AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

Aménagement

- Information sur l'aménagement des services dans leurs locaux et sur les travaux à l'étude pour optimiser les mairies de Montaignu et Saint Georges de Montaignu.

Urbanisme

- Avis de la commune sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Assainissement

- Validation du zonage d'assainissement des eaux usées et désignation de la Communauté de communes Terres de Montaignu comme autorité organisatrice de l'enquête publique

3. **ÉDUCATION ET SERVICES AUX FAMILLES**

Vie scolaire

- Sectorisation scolaire du 1^{er} degré.

1. MOYENS GÉNÉRAUX

Finances

➤ Validation de l'intégration fiscale progressive sur 12 ans

Par décisions en date du 3 février 2017, les 5 conseils municipaux des communes historiques de Boufféré, La Guyonnière, Montaigu, St Georges de Montaigu, St Hilaire de Loulay avaient décidé de lisser les taux d'imposition sur une durée de 12 ans.

Une présentation des taux avec intégration fiscale progressive sur une durée de 12 ans sera réalisée.

Les taux cibles sont de :

TH : 20,79

FB : 17,13

FNB : 49,43

Application d'un coefficient d'ajustement (TCA) chaque année pour atteindre le taux de référence en 2031.

Taxes	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation	17,58 %	18,10 %	18,10 %	18,31 %
Taxe sur le foncier bâti	14,02 %	14,44 %	14,44 %	14,65 %
Taxe sur le foncier non bâti	45,45 %	46,81 %	46,81 %	47,01 %

TAUX LISSES DU FONCIER NON BÂTI :

4.1. Calcul du TCA		CA	TCA 2019	TCA 2020
C027	BOUFFERE	-0,0800	50,39	50,31
C107	GUYONNIERE (LA)	-0,0377	49,88	49,84
C146	MONTAIGU	-0,5038	55,48	54,97
C217	SAINT-GEORGES-DE-MONTAIGU	0,2015	47,01	47,21
C224	SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY	-0,0615	50,17	50,11
	COMMUNE NOUVELLE	0,0000	49,43	49,43

TAUX LISSES DU FONCIER BÂTI :

Intégration fiscale progressive sur une durée de 12 ans

4.1. Calcul du TCA		CA	TCA 2019	TCA 2020
C027	BOUFFERE	-0,1508	18,94	18,79
C107	GUYONNIERE (LA)	-0,0092	17,24	17,23
C146	MONTAIGU	-0,1508	18,94	18,79
C217	SAINT-GEORGES-DE-MONTAIGU	0,2069	14,65	14,85
C224	SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY	-0,0785	18,07	17,99
	COMMUNE NOUVELLE	0,0000	17,13	17,13

TAUX LISSES TAXE D'HABITATION :

4.1. Calcul du TCA		CA	TCA 2019	TCA 2020
C027	BOUFFERE	-0,1738	22,88	22,70
C107	GUYONNIERE (LA)	0,0323	20,40	20,43
C146	MONTAIGU	-0,1885	23,05	22,86
C217	SAINT-GEORGES-DE-MONTAIGU	0,2069	18,31	18,51
C224	SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY	0,1377	19,14	19,28
	COMMUNE NOUVELLE	0,0000	20,79	20,79

Ce point est mis à l'ordre du jour du conseil délégué de Saint Georges de Montaigu pour information.

➤ CREATION D'UN BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT LES NOELLES

Les opérations de lotissement ou d'aménagement de zone sont caractérisées par leur finalité économique de production, puisque les lots viabilisés sont destinés à être vendus.

Cette activité doit donc être individualisée au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la commune. Ce budget annexe individualise notamment le portage financier de cette opération.

2. GRANDS PROJETS, AMÉNAGEMENT ET URBANISME

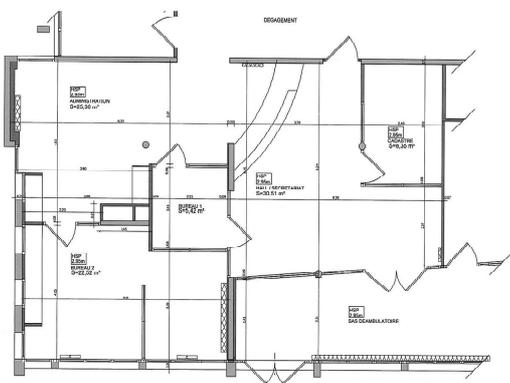
Aménagement

➤ Information sur l'aménagement des services dans leurs locaux et sur les travaux à l'étude pour optimiser les mairies de Montaigu et Saint Georges de Montaigu.

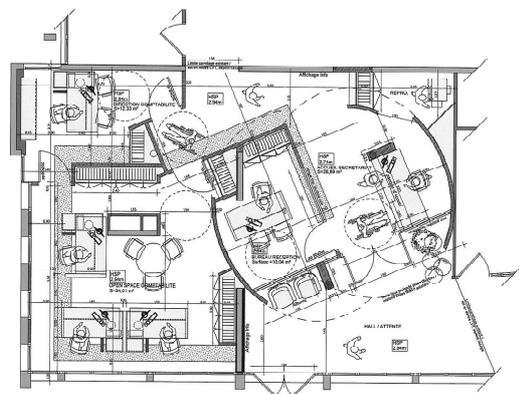
Le futur plan d'aménagement de la mairie déléguée de Saint Georges de Montaigu est présenté en conseil délégué. Il convient de restructurer les services administratifs de la commune nouvelle Montaigu-Vendée et de réaménager les mairies des communes déléguées de Montaigu et St Georges de Montaigu. Un audit énergétique a été réalisé sur ces 2 bâtiments et il sera engagé une politique d'amélioration thermique des bâtiments communaux pour maîtriser les dépenses énergétiques.

Ce point est mis à l'ordre du jour du conseil délégué de Saint Georges de Montaigu pour information.

Etat actuel



Etat Futur



Urbanisme

➤ **Avis de la commune sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Terres de Montaigu détient la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » conformément aux statuts en date du 9 décembre 2014 ;
Conformément à l'article R.153-7 du Code de l'urbanisme, la commune de Montaigu-Vendée doit émettre un avis sur le projet de PLUi Terres de Montaigu concernant la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Saint Hilaire de Loulay.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Terres de Montaigu a été prescrit par délibération du Conseil communautaire en date du 9 février 2015 sur le territoire de l'ex-Communauté de communes Terres de Montaigu.

Véritable outil au service des projets, le PLUi traduit les volontés de développement et d'aménagement du territoire pour les 10 ans à venir, notamment en termes d'équipements publics, d'habitat, de déplacements et d'emplois.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et en application de l'article R.153-7 du Code de l'urbanisme, la commune a l'initiative de la zone d'aménagement concerté (ZAC) doit rendre un avis sur le projet de PLUi concernant cette zone.

Le conseil municipal de Montaigu s'est déjà prononcé sur le PLUi lors de sa séance du 13 décembre 2018. Pour des raisons règlementaires et parce qu'il y a une ZAC à St Hilaire de Loulay, toutes les communes déléguées de Montaigu-vendée sont de nouveau sollicitées pour avis sur le PLUi sans qu'aucun autre changement ne soit intervenus dans les documents soumis pour avis lors de la dernière réunion.

Le conseil délégué de Saint Georges de Montaigu émet un avis favorable.

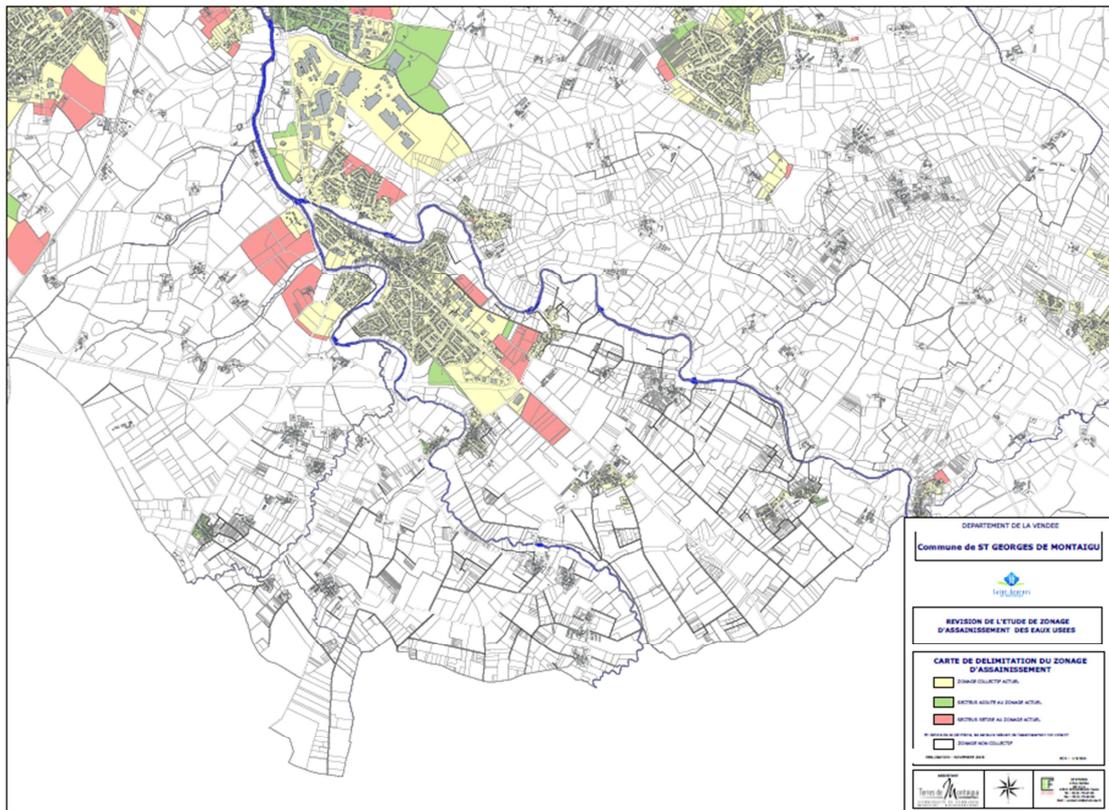
Assainissement

➤ **Validation du zonage d'assainissement des eaux usées et désignation de la Communauté de communes Terres de Montaigu comme autorité organisatrice de l'enquête publique**

Dans le cadre de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la commune a souhaité établir son zonage d'assainissement des eaux usées. Avant son approbation, le zonage sera soumis à enquête publique. Par ailleurs, Terres de Montaigu organise une enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme intercommunal et aux Périmètres Délimités des Abords des monuments historiques. L'organisation d'une enquête publique unique sur ces 3 projets améliorera l'information et la participation du public.

Les documents relatifs à ce dossier sont accessibles sur demande auprès du secrétariat.

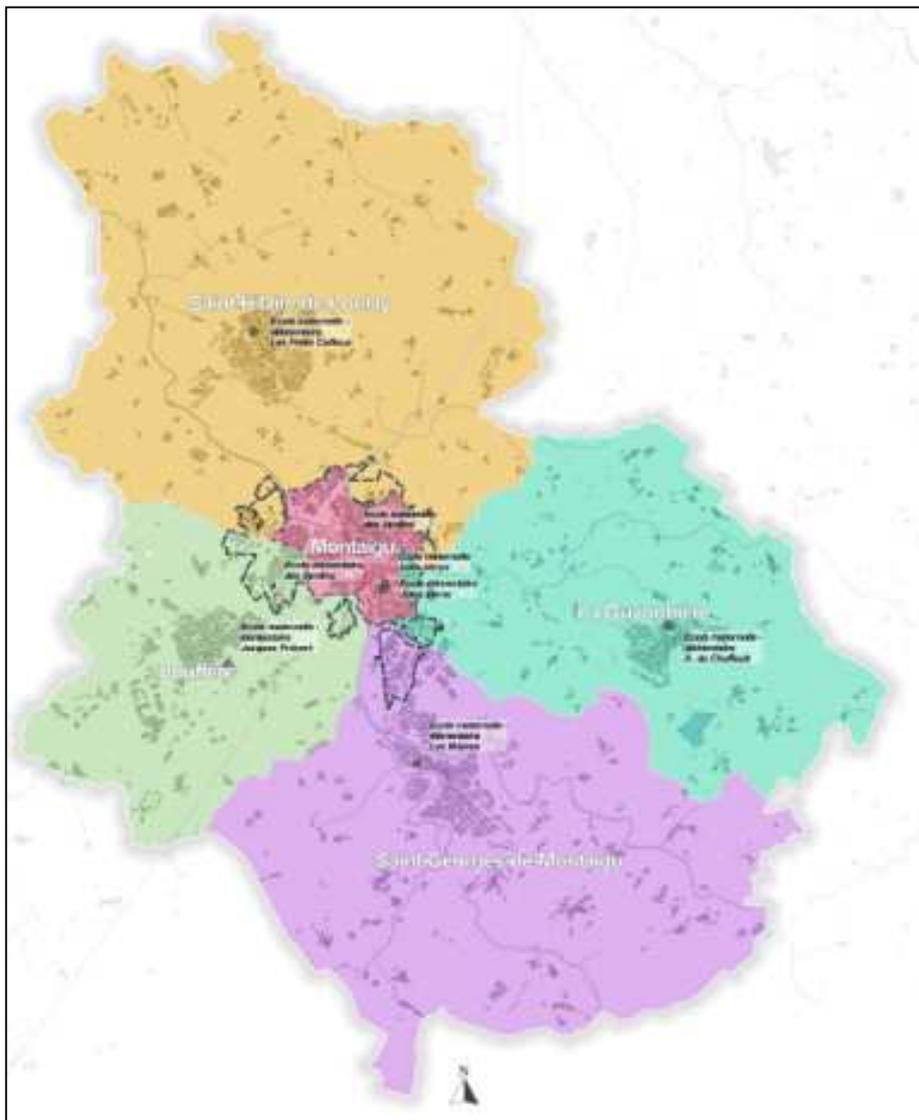
Le conseil délégué de Saint Georges de Montaigu donne un avis favorable sur cette question.



3. ÉDUCATION ET SERVICES AUX FAMILLES

➤ **Sectorisation scolaire 1^{er} degré**

Par application de l'article L2121-30 du Code Général des Collectivités territoriales et de l'article L 212-7 du Code de l'Éducation, la Commune est compétente, par délibération, pour la définition du périmètre scolaire et l'affectation des élèves en fonction de la sectorisation des écoles publiques du 1er degré. Les familles devront être informées du périmètre scolaire et connaître l'affectation de leurs enfants. Afin de maintenir le fonctionnement tel qu'il était pratiqué entre les 5 communes avant Montaigu-Vendée, Monsieur Le Maire proposera aux membres du conseil municipal que le lieu de scolarisation soit lié à la commune déléguée de résidence et de permettre aux habitants de la périphérie de Montaigu d'inscrire leurs enfants dans une des écoles de cette commune déléguée. Les enfants de l'aire d'accueil des gens du voyage, située Rond-Point de La Motte, seront scolarisés dans la commune déléguée de Montaigu. Les critères dérogatoires seront ceux de droit: raisons médicales de l'enfant, continuité éducative (fratrie), pas de restauration scolaire et de garderie dans la commune déléguée de résidence.



Avis du conseil sur cette question.

Information et questions diverses

- **Samedi 03 février** : fête de la fressure au Complexe Sportif du Grand Logis organisée par le Comité des fêtes.
- **Jeudi 07 février** : Conférence Line ASSELIN à Dolia
- **Théâtre des Maires** : « rien ne sert de tout dire, il faut mentir à point... » à Dolia à partir du 23 février

- **Réunion du Conseil Municipal de Montaignu-Vendée** : le jeudi 31 janvier 2019 à 20h00 – salle des fêtes de Montaignu.
- **Prochaine réunion du Conseil Communal de Saint Georges de Montaignu** : le jeudi 07 mars 2019 à 20h30.

Dates des conseils – Année 2019

Conseils Montaigu-Vendée	J 31 janvier à 20h00	J 14 mars à 20h00	J 23 mai à 20h00	J 04 juillet à 20h00	J 26 septembre à 20h00	J 07 novembre à 20h00	J 12 décembre à 20h00
Conseils délégués St Georges	J 24 janvier à 20 h 30	J 07 mars à 20 h30	J 16 mai à 20h30	J 27 juin à 20 h30	J 19 septembre à 20h30	M 30 octobre à 20h30	J 05 décembre à 20h30